



Mayotte : le Service social pleinement mobilisé à tous les niveaux du territoire national pour accompagner les agents de l'État et leurs familles

Le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a été frappé par le cyclone Chido, causant des destructions sans précédent et affectant gravement les agents de l'État et leurs familles. Face à cette catastrophe, le service social du ministère de l'Intérieur a rapidement réagi sans délai pour apporter un soutien indispensable aux victimes.



Dès les premières heures suivant le cyclone, l'assistante de service social en poste à Mayotte, Hamina Moindjie s'est engagée sur le terrain pour assurer une intervention sociale d'urgence. Elle a pris en charge les agents du ministère et leurs familles, tout en s'intégrant dans les dispositifs de rapatriement élaborés par la Police nationale et la Préfecture. Ce soutien s'est traduit par un accompagnement social personnalisé pour les agents restés à Mayotte et ceux en attente d'une évacuation vers La Réunion, en lien avec la conseillère technique nationale (CTN), Corinne Gruszka.



À partir du 18 décembre, Florise Louis, l'assistante de service social en fonctions à La Réunion, a intégré la cellule de crise opérationnelle locale et a été mobilisée à l'aéroport de l'île pour accueillir, avec le service de soutien psychologique opérationnel (SSPO), les familles arrivant de Mayotte.

Son rôle a été crucial pour établir un contact avec les familles, échanger sur les conditions de départ précipité, les craintes pour les proches restés sur place et l'incertitude quant à l'avenir. Elle a pu les accompagner durant la période de transit à La Réunion et anticiper la prise en charge sociale dans l'hexagone.

Entre le 20 décembre 2024 et le 6 janvier 2025, la conseillère technique nationale, le conseiller technique régional, Samuel Delépine et les assistantes de service social, Sandra Clément et Céline Loisee, Sylviane Duprey, Tania Guerlin-Hamel et Laura Gouda ont accueilli près de 300 personnes rapatriées dans les aéroports parisiens et sur la base aérienne d'Istres, au bénéfice desquelles les professionnels du service social ont mené des entretiens personnalisés afin d'évaluer les besoins sociaux immédiats et de poursuivre la prise en charge sociale au plus près du lieu de destination finale des familles.



A la demande la CTN, près de 90 assistants de service social ont été mobilisés par les 15 conseillers techniques régionaux pour répondre aux demandes des familles arrivées à leur destination finale et faciliter leur intégration, notamment en les aidant dans les démarches administratives et scolaires. Ces actions se poursuivent aujourd'hui tant en métropole qu'en Outre-mer.

En parallèle, la mobilisation est également forte sur le terrain à Mayotte, où des équipes de service social ont été dépêchées dès le 20 janvier 2025 pour apporter un soutien psychosocial et une écoute bienveillante aux agents éprouvés et pour instruire les dossiers de secours exceptionnels prévus par la circulaire MI du 14 janvier 2025.

La première équipe sociale partie en renfort du 20 janvier au 12 février, composée de la conseillère technique régionale, Emmanuelle Pappini et des assistantes de service social, Nathalie Carrouée et Amel Matahri, a montré un professionnalisme exemplaire et une réelle capacité d'adaptation à la situation locale.



Le soutien émotionnel est tout aussi essentiel que l'aide financière, permettant aux agents de partager leurs expériences douloureuses dans un cadre sécurisant.



La mission s'est poursuivie avec l'arrivée d'une deuxième équipe de renfort pour garantir un accompagnement social continu et individualisé, avec la conseillère technique régionale, Sandra Darbas et les assistantes de service social, Laura Gouda et Tania Guerlin-Hamel aux côtés de Hamina Moindjie.

Une troisième équipe sociale, composée de la conseillère technique régionale, Lydie Thiebert, et des assistantes de service social, Caroline Fragnol et Jenny Martinière, prendra le relais à partir du 4 mars 2025 afin de permettre à chaque agent affecté sur ce territoire dévasté de bénéficier d'une intervention sociale personnalisée.

Le réseau du service social reste mobilisé pour soutenir les agents du ministère de l'Intérieur et leurs familles, tant à Mayotte qu'à La Réunion et sur l'ensemble du territoire national.

Cette réponse rapide et coordonnée témoigne de l'engagement profond des assistants de service social et du ministère de l'Intérieur pour accompagner les victimes d'une tragédie naturelle, illustrant ainsi la solidarité et la résilience face à l'adversité.



Suivi du double label AFNOR « Égalité- Diversité »

En 2018, le ministère de l'Intérieur a obtenu avec succès la double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité » décernée par l'AFNOR Certification. Cette labellisation a été renouvelée en 2022, reconnaissant les efforts du ministère pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité.



La démarche de labellisation permet au ministère de structurer sa politique avec des objectifs clairs et des contrôles réguliers, assurer un processus d'amélioration continue grâce à des audits réguliers et valoriser son image auprès des agents et du public.

Au mois de janvier 2025, durant 10 jours, pas moins de 70 sites du ministère de l'Intérieur ont été audités par l'AFNOR et accompagnés par l'équipe projet égalité-diversité de la direction des ressources humaines ministérielle, sous l'impulsion de la préfète haute fonctionnaire à l'égalité des droits, Fadela Benrabia, et de la directrice des ressources humaines, en lien avec les DRH de la police et la gendarmerie nationales et la direction générale de la sécurité civile : SGAMI, préfectures/ sous-préfectures/SGCD, DDI, groupements de gendarmerie, écoles, commissariats de police, établissements publics et directions de l'administration centrale se sont prêtées à l'exercice pour montrer l'engagement des services autour des sujets d'égalité professionnelle et de diversité.

Un colloque de Femmes de l'Intérieur sur le thème des violences faites aux femmes

Le 24 janvier, l'association Femmes de l'Intérieur a organisé un événement à l'hôtel de Beauvau à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le sexisme pour une société plus égalitaire.

L'événement a été ouvert par François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, soulignant l'importance de l'égalité professionnelle. Brigitte Jullien, présidente de l'association, a partagé ses expériences et les objectifs de l'association, en s'appuyant sur le nouveau rapport du Haut Conseil à l'Égalité qui porte sur la polarisation de la société sur les questions de sexisme. Une présentation de l'étude sur le sexisme, réalisée par l'IGA a mis en lumière les actions à mener par le ministère pour agir contre les violences sexistes et sexuelles. La préfète haute fonctionnaire à l'égalité des droits, Fadela Benrabia a ensuite présenté le plan d'action égalité professionnelle et diversité pour 2025-2027 du ministère de l'Intérieur, plan qui vise à promouvoir une culture inclusive.

Enfin, le colonel Philippe Baille a présenté la féminisation de la profession de pompier, partageant les stratégies mises en place pour encourager le recrutement féminin dans ce métier exigeant.



La politique de recrutement, d'insertion et de maintien dans l'emploi du ministère de l'Intérieur

Depuis 20 ans, le ministère de l'Intérieur s'investit pleinement dans cette politique par l'intermédiaire de programmes de recrutement ad hoc et d'actions destinés à compenser le handicap. Ces dispositifs, en faveur des agents en situation de handicap affectés dans ses services, visent à garantir une réelle égalité des chances d'accès, de maintien dans l'emploi et d'évolution professionnelle au sein de la fonction publique.



Le taux d'emploi

Au 31 décembre 2023, le ministère de l'Intérieur recensait 7 373 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour un effectif physique total de 196 276 agents, soit un taux d'emploi direct de 3,76 % en légère progression. Celle-ci s'explique grâce à la mobilisation des correspondants handicap de proximité et l'appui des réseaux de soutien, notamment le service de médecine de prévention, le service social ainsi que les conseillers en évolution professionnelle accompagnés par la référente handicap ministérielle. Ce travail collaboratif, complété par une campagne de communication axée sur les bénéfices de la déclaration de la RQTH, a porté ses fruits (+0,26 points par rapport à la déclaration de 2022).

Le recrutement est d'environ 110 agents handicapés par an toute catégorie confondue

Au-delà d'un recrutement statistique, le recrutement est qualitatif avec des dispositifs de professionnalisation des nouveaux arrivants. Ces dernières années, une expérimentation a été menée concernant la mise en œuvre des deux dispositifs réglementaires : [l'article 93](#) qui permet à un agent public en situation de handicap de bénéficier d'un détachement / promotion auprès d'une administration et [l'article 91](#) qui permet l'accueil des apprentis en situation de handicap avec la possibilité d'être recrutés à l'issue de sa formation.

Le maintien dans l'emploi et insertion professionnelle des agents handicapés

Le ministère a conclu une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). D'abord annuelle en 2008, elle est depuis triennale et sera de nouveau renouvelée en 2025. C'est plus d'un million d'euros, auquel s'ajoute des crédits métiers, qui est investi chaque année pour permettre à un nombre d'agents compris entre 300 et 460 chaque année d'être accompagnés par des aménagements de poste, une prise en charge des déplacements domicile-travail, des formations et des sensibilisations pour accompagner au changement de regard sur la compensation du handicap.

Un réseau dynamique

Afin d'accompagner ces bénéficiaires, un réseau de proximité a été mis en place sur les trois périmètres : SG, PN, GN. Les référents handicap accompagnent au plus près les agents concernés et travaillent en lien étroit avec les réseaux de la médecine de prévention, les assistantes sociales du personnel et les inspecteurs santé et sécurité au travail.

Depuis quelques années, deux formations en e-learning, dont une en collaboration avec la Dgaip, sont proposées au réseau des correspondants handicap. Ils sont plus de 100 à avoir été formés ces deux dernières années via ce module.

Besoin d'aide ?

Agents du périmètre du Secrétariat général,
le ministère met à votre disposition le numéro suivant :

La cellule d'écoute

Vous êtes victime ou témoin de discrimination
ou de harcèlement moral et sexuel :
En parler, c'est agir !

ALLO-DISCRI : 01 80 15 33 00
cellule-allo-discr@interieur.gouv.fr

20 ans de la loi du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005

Le 11 février 2025 a marqué les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005.

Cette loi-là a refondé en profondeur la politique du handicap en consacrant le principe d'accessibilité sur ses trois dimensions : physique, numérique et informationnelle.



Un principe de solidarité

La loi de 2005 pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté » et ce dès le plus jeune âge en accordant la priorité à la scolarisation de l'enfant handicapé en milieu ordinaire.

Aussi, la politique du handicap met notamment en place deux dispositifs complémentaires :

- la nécessaire compensation du handicap qui permet, sur la base d'un projet de vie de la personne, de prendre en compte l'ensemble des surcoûts induits par le handicap ;
- l'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective (cadre bâti, transports publics, voirie et espace public), des moyens de communication publique en ligne, de l'exercice de la citoyenneté et des services.

Bien que la loi ait permis de nombreuses avancées, 20 ans après, force est de constater que l'accessibilité reste encore incomplète.

L'obligation d'emploi et sa déclinaison au sein du ministère

En matière d'emploi, la loi de 2005 confirme les dispositions de la loi de 1987 sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et étend l'obligation de 6 % d'emplois réservés à la fonction publique. Pour y parvenir, la loi crée un organisme chargé d'inciter les employeurs publics à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses pour contribuer au changement de regard et les aide à remplir leurs engagements pour atteindre le taux légal d'emploi de 6 %. La convention triennale conclue avec le FIPHFP permet de financer toutes les mesures raisonnables nécessaires à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Au sein du ministère, plus d'un million (crédits FIPHFP et crédits d'action sociale) d'euros sont investis chaque année pour aménager les postes de travail (matériels informatiques ou matériels ergonomiques adaptés...), auxiliaires de vie professionnelle, aide aux déplacements domicile – travail, équipements individuels (prothèses auditives, fauteuils roulants). La politique volontariste du ministère s'appuie sur un réseau de référent handicap de proximité sur les trois périmètres (SG, PN, GN), fortement engagés pour l'inclusion et le maintien dans l'emploi.

Annuellement, ce sont aussi plusieurs dizaines de recrutements sans concours qui sont ouverts, facilitant la titularisation des agents en situation de handicap. Ces recrutements prennent la forme d'entretiens où sont évalués les compétences et la connaissance de l'environnement professionnel de chaque candidat. Les candidats pourront ensuite être titularisés à l'issue de leur période de stage.

Si vous souhaitez plus d'information sur les actions menées par le ministère : handicap@interieur.gouv.fr

Le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, crée par la loi du 11 février 2005 fête également ses 20 ans et propose [une rétrospective à travers un film](#)



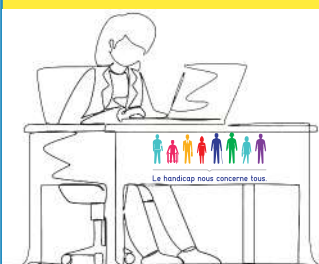
Pour plus d'information :

Site du ministère du Travail, de la Santé, des solidarités et des familles :

<https://handicap.gouv.fr/20-ans-de-la-loi-du-11-fevrier-2005>



[Téléchargez le dossier de presse - 20 ans de la loi handicap](#)



Le handicap nous concerne tous



Votre correspondant handicap de proximité
sur le site Intranet de l'action sociale en suivant ce lien :
<https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/handicap/288-qui-contacter>

Les points de vigilance dans la prévention des cancers

Le 4 février a été la Journée internationale de la lutte contre les cancers.

Cette journée rappelle que 40 % des cancers sont évitables en modifiant certaines habitudes de notre quotidien. Les leviers de prévention sont nombreux, et il est essentiel de les savoir. Les plus connus sont le tabac et l'alcool, qui sont à l'origine des cancers des bronches, de la vessie, de la langue, du sein et du foie.

L'alimentation déséquilibrée, l'obésité et la sédentarité sont également des facteurs de risque majeurs pour les cancers du sein, du côlon, de la prostate et des muqueuses.

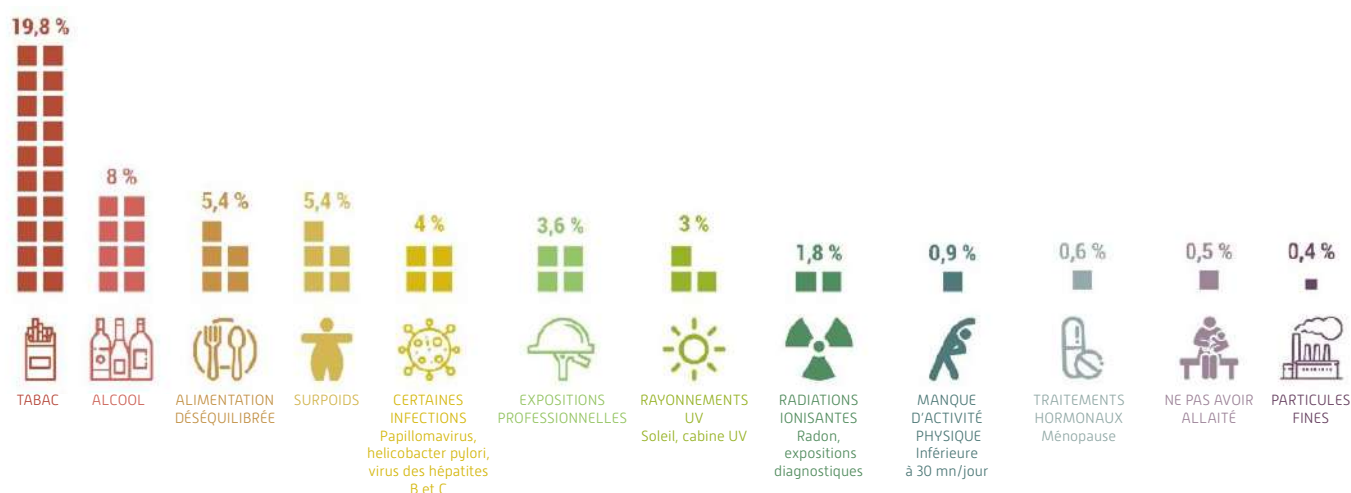
Par ailleurs, l'exposition au soleil sans protection adéquate est aussi un accélérateur, maintenant bien connu, du cancer de la peau.

Dans le cadre professionnel, une exposition répétée associée à une quantité importante de certains produits chimiques et agents physiques, tels que l'amiante ou le glyphosate, peuvent provoquer des cancers même de nombreuses années après avoir arrêté son activité.

Le dépistage est alors crucial. Cet acte permet de détecter les cancers à un stade précoce, offrant ainsi de meilleures chances de traitement et de guérison.

Proportion des cancers liés aux principaux facteurs de risque

On peut prévenir 40 % des cas de cancers (142 000 an) grâce à des changements de comportements et des modes de vie.



Pour en savoir plus sur la prévention des cancers, consultez le site de la Ligue contre le cancer :

<https://www.ligue-cancer.net/articles/la-prevention-des-cancers> ou retrouvez notre article sur le sujet dans la newsletter précédente : Ensemble, agissons pour notre santé !

Partir à la retraite, les différentes étapes du parcours présentées à l'occasion d'un webinaire

Le service des retraites de l'État a organisé un webinaire le 10 novembre 2024 sur le départ en retraite des fonctionnaires.

A cette occasion, un diaporama a été présenté qui retrace les différentes phases du parcours de départ en retraite des fonctionnaires, à savoir :

- la vérification de son compte individuel de retraite dans l'ENSAP, entre 50 et 60 ans,
- l'estimation de ses droits à pension, 2 à 3 ans avant son départ en retraite,
- le dépôt et le suivi de sa demande de départ en retraite, 6 mois avant son départ en retraite,
- et enfin, l'après-retraite : paiement de sa pension, reprise d'activité.

Ce diaporama est très détaillé et comprend de nombreuses copies d'écran de l'ENSAP pour vous accompagner dans vos démarches.

Vous pouvez accéder au diaporama établi par le service des retraites de l'État, sur le site Intranet de l'action sociale/Retraite/[Information et départ en retraite](#) ou sur le site Intranet du MI dans la rubrique [Action sociale](#)



Les contacts et liens utiles :

ENSAP : <https://ensap.gouv.fr>

SRE (service des retraites de l'État) : <https://retraitesdeletat.gouv.fr> - Tél. 02 40 08 87 65

À la recherche d'un logement ?

Pensez aux offres interministérielles de logements intermédiaires !

Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la Fonction publique a conclu une convention de partenariat avec CDC Habitat qui vise à faciliter l'accès au logement des agents publics.

Ce partenariat permet aux agents publics de l'État de bénéficier d'un accès exclusif au parc de logements intermédiaires de CDC Habitat, issus des investissements de l'Établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP), et d'un traitement prioritaire de leur candidature.

Pour qui ?

Les logements intermédiaires sont destinés aux locataires dont les ressources dépassent les plafonds de revenus applicables au parc HLM classique, sans pour autant leur donner la possibilité de se loger dans le parc privé.

Le montant des loyers, grâce à un encadrement par décret, est en moyenne inférieur de 10 à 20 % au prix des logements privés.

Ce dispositif interministériel est accessible à tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels des trois versants de la fonction publique.

Comment ?

Pour être éligibles, les candidats locataires doivent justifier de ressources inférieures ou égales au plafond PLI (Prêt locatif intermédiaire, voir tableau ci-dessous). Pour accéder à cette offre de logements intermédiaires, les agents sont invités à créer un compte sur le site de CDC Habitat en indiquant leur qualité d'agent public de l'État et à consulter les logements réservés et disponibles pour candidater.

Grâce à ce compte personnel et à votre statut d'agent public du ministère de l'Intérieur, vous accéderez à de nombreuses offres mises à jour régulièrement et pour lesquelles vous pourrez demander à être alertés en fonction de vos critères de recherche.

Pour plus de renseignements :

- [Le logement locatif intermédiaire, sur le site de la fonction publique](#)
- [Créer un compte CDC Habitat et moi](#)

Plafond PLI ¹ applicable en 2024				
	Zone A bis (en €)	Reste de la zone A (en €)	Zone B1 (en €)	Zones B2 et C (en €)
Personne seule	43 475	43 475	35 435	31 892
Couple	64 976	64 976	47 321	42 588
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	85 175	78 104	56 905	51 215
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	101 693	93 556	68 699	61 830
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	120 995	110 753	80 816	72 735
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	136 151	124 630	91 078	81 971
Majoration par personne à charge supplémentaire à partir de la cinquième	+ 15 168	+ 13 886	+ 10 161	+ 9 142

¹ Les plafonds de ressources des logements financés à partir de 2015 sont fixés par [l'article 2 terdecies D du code général des impôts](#) et sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année.



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative (en activité ou en retraite).

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » mensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.

Préfecture de Police : séminaire des aidants le 2 décembre 2024

Le lundi 2 décembre 2024 s'est tenu le premier séminaire sur l'accompagnement des personnels aidants de la Préfecture de Police. Une centaine d'agents s'est déplacée manifestant ainsi de l'intérêt pour cette thématique.

Ce séminaire avait pour objectif de présenter les informations essentielles à la situation d'aidant, d'entendre des témoignages et d'échanger.

Le Directeur des ressources humaines, Guillaume Douhéret, a ouvert ce séminaire en affichant l'ambition claire portée par le Préfet de Police : mobiliser tous les leviers pour garantir un accompagnement des aidants et leur permettre ainsi de concilier leur vie privée et leur vie professionnelle.

Deux tables rondes se sont succédées...

La première sur les dispositifs existants et les soutiens :

- Le Docteur Sondès El Feki M'Hiri, médecin spécialiste en médecine et santé au travail et coordonnatrice adjointe de la médecine de prévention à la Préfecture de Police a exposé d'une part les deux stratégies nationales et d'autre part les dispositifs existants au sein de la fonction publique.
- Émilie Gonnet représentant l'association Centr'aider dont le périmètre d'action se situe sur la région Île-de-France a présenté un guide des aidants en insistant sur les plateformes d'accompagnement et de répit.
- Suzanne Tartière, ancien médecin au SAMU, secrétaire générale de l'association des transmetteurs, a présenté le diplôme universitaire (Université Paris Cité) sur « l'accompagnement de la personne à fragilités multiples ».

Contact : Sandrine Faro - Adjointe à la cheffe du BASPE/SDPQVT/DRH/Préfecture de Police 75.
Mél. sandrine.faro@interieur.gouv.fr



La deuxième sur des témoignages :

Trois agents de la Préfecture de Police dont un actif ont accepté de livrer leur propre vécu sur leur situation d'aidant.

Puis le Docteur Vincent Valinducq, (médecin généraliste et consultant santé sur TF1) a témoigné sur son expérience d'aidant ; ce dernier a écrit son histoire dans le livre « Je suis devenu le parent de mes parents ».

Des projets sont en gestation pour l'année 2025, comme les « cafés aidants », un concept initié par l'association française des aidants, le dispositif de pair-aidance et la mise en place d'outils de sensibilisation, notamment à travers un guide spécifique à destination des managers.

Journée au grand air à Courchevel (73)

La commission locale d'action sociale (CLAS) de la Savoie a proposé une journée neige à Courchevel le samedi 18 janvier 2025.

Cette sortie très plébiscitée comme chaque année (143 inscrits), dans l'un des domaines skiables les plus vastes du monde, était réservée à tous les agents du ministère, leurs conjoints et leurs enfants mineurs.

Les participants se sont rendus par leurs propres moyens à Courchevel.

A cet égard, un système de covoiturage a été mis en place par le service départemental d'action sociale.

Ski alpin, ski de fond, raquettes ou promenade à pied étaient au planning de cette journée. 3 832 euros ont été consacrés à cette journée d'initiative locale.

Tous ont bénéficié d'un forfait de ski alpin, qui permet un accès à toutes les remontées mécaniques de Courchevel. Ainsi, même les piétons ont pu profiter des décors naturels splendides de la station. Liberté également laissée pour le repas de midi.

Soleil, ciel bleu, neige au rendez-vous et bonne humeur, parents et enfants étaient ravis de cette journée d'évasion.

A l'année prochaine !

Contact : Catherine Simonin, cheffe du service départemental d'action sociale (SDAS)/SGCD 73 à la préfecture de la Savoie
Mél. catherine.simonin@savoie.gouv.fr



Réouverture du restaurant administratif *Les Marronniers* de Bourg-en-Bresse (01)

Fermé depuis juillet 2022, le restaurant inter-administratif *Les Marronniers* à Bourg-en-Bresse a de nouveau ouvert ses portes le 9 décembre 2024.

Plus de cent agents des administrations adhérentes, travaillant sur Bourg-en-Bresse ont ainsi pu profiter du repas de Noël au RIA.

Depuis plus d'un an, le SGCD de l'Ain a travaillé en concertation et en appui de l'association en vue de la réouverture du RIA *Les Marronniers*, très attendue par les agents.

De nombreux travaux de rénovation bâtimementaires ont été réalisés par le SGCD, des équipements ont dû être remplacés, la restauration et le service ont été délégués à l'entreprise de restauration collective NewRest.

La SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes, le SGAR, les membres de la commission nationale de l'action sociale et la DGAFP se sont également mobilisés pour apporter l'appui financier nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ce restaurant répond à une réelle demande de plusieurs administrations qui ont conventionné afin que leurs agents puissent bénéficier de repas complets et de qualité à un coût raisonnable.

Aujourd'hui, les agents ont le choix entre trois formules (éco, classique ou végétarienne) chacune pouvant être déclinée avec un ou deux périphériques.

Les produits sont cuisinés sur place et répondent à la loi Égalim. Faisant partie du réseau « Agri-local », NewRest travaille en partenariat avec les éleveurs et producteurs locaux afin de soutenir et encourager la filière.

Contact : Valérie Cervera-Ortiz, cheffe de bureau de la prévention, la formation et de l'action sociale/BIPFAS au SGCD de l'Ain.

Mél. valerie.cervera-ortiz@ain.gouv.fr



VIE PRATIQUE

Le calendrier des examens médicaux obligatoires des enfants évolue depuis janvier 2025

De sa naissance jusqu'à l'âge de 16 ans, un enfant doit passer 20 examens médicaux obligatoires. Ceux-ci permettent un suivi de sa santé jusqu'à son adolescence. Depuis le 1^{er} janvier 2025, un des 14 examens prévus lors des 3 premières années des enfants est supprimé et un est ajouté entre leur 7^e et leur 16^e année.

Les 20 examens médicaux obligatoires que doit passer un enfant de sa naissance jusqu'à l'âge de 16 ans permettent :

- de s'assurer de sa bonne santé ;
- d'orienter sa famille vers une prise en charge complémentaire en cas de besoin.

Actuellement, durant les 3 premières années de sa vie un enfant doit passer 14 de ces examens de prévention ; à compter du 1^{er} janvier 2025, il devra en passer 13. L'examen à effectuer entre sa 3^e semaine et la fin du 1^{er} mois sera supprimé.

À partir du 1^{er} janvier 2025, les premiers examens obligatoires des enfants devront ainsi avoir lieu :

- dans les 8 jours qui suivent leur naissance ;
- au cours de leur 2^e semaine ;
- au cours de leur 2^e mois ;
- au cours de leur 3^e mois ;
- au cours de leur 4^e mois.

Dans le même temps, un examen obligatoire à effectuer durant la 7^e année de l'enfant sera ajouté.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, un enfant aura ainsi 4 examens médicaux à passer obligatoirement entre 7 et 16 ans, contre 3 actuellement. Ces visites médicales devront avoir lieu :

- au cours de sa 7^e année ;
- entre 8 et 9 ans ;
- entre 11 et 13 ans ;
- entre 15 et 16 ans.



Pour en savoir plus : Source [Service-Public](https://www.service-public.fr)

La circulation en inter-files est généralisée sur tout le territoire national

Depuis le 11 janvier 2025, la circulation en inter-files peut être pratiquée partout en France.

La circulation en inter-files consiste à circuler en 2 ou 3 roues motorisés entre les voies les plus à gauche d'une chaussée, lorsque les files des autres véhicules sont à l'arrêt ou roulent à vitesse très réduite.

À la suite de la publication du rapport du CEREMA, la circulation en inter-files des 2 et 3 roues motorisés a été généralisée sur l'ensemble du territoire national le 11 janvier 2025.



Un décret du 9 janvier 2025 fixe les modalités de cette pratique :

- elle est autorisée lorsque la circulation s'est, en raison de sa densité, établie en file ininterrompue sur toutes les voies avec des véhicules roulant à une vitesse maximale de 50 km/h ;
- elle ne peut être pratiquée que par des 2 ou 3 roues motorisés qui ont une largeur d'un mètre maximum ;
- elle n'est autorisée que sur les autoroutes et les routes à 2 chaussées séparées par un terre-plein central et dotées d'au moins 2 voies chacune, et sur lesquelles la vitesse maximale autorisée se situe entre 70 km/h et 130 km/h (elle est aussi autorisée sur les routes de ce type où la vitesse a été abaissée par décision de l'autorité de police locale de circulation, comme le périphérique parisien où la vitesse maximale autorisée est passée de 70 km/h à 50 km/h en octobre 2024) ;
- elle se pratique entre les 2 files de véhicules situées les plus à gauche de la chaussée ;
- elle est interdite lorsqu'une voie est en travaux, ou couverte de neige ou de verglas.

À savoir : il est interdit de circuler en inter-files avec un tricycle à voie large, un side-car ou un quad.

Quelles sont les règles de conduite à respecter lorsque vous circulez en inter-files ?

Lorsque vous pratiquez la circulation en inter-files :

- vous ne devez pas forcer le passage, ou tenter de passer si l'espace entre les véhicules n'est pas clairement suffisant ;
- vous devez au préalable avertir les autres usagers de la route de votre intention ;
- vous ne devez pas dépasser un autre 2 ou 3 roues motorisé circulant en inter-files devant vous ;
- vous devez rouler à une vitesse de 50 km/h au maximum (si l'une des files de véhicules entre lesquelles vous roulez est à l'arrêt, vous devez circuler à 30 km/h au maximum) ;
- vous devez reprendre votre place dans les voies lorsque le trafic se fluidifie et que les véhicules circulent à plus de 50 km/h sur au moins une des 2 files entre lesquelles vous roulez.

Le non-respect de ces règles vous expose à un retrait de 3 points sur votre permis de conduire et à une amende forfaitaire de 135 €.

Pour en savoir plus : Source [Service-Public.fr](https://service-public.fr)

Île-de-France : une nouvelle tarification mise en place dans les transports depuis le 1^{er} janvier 2025

Le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a adopté le 12 novembre 2024 une tarification simplifiée pour les trajets en transports en commun dans la région francilienne. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les voyageurs occasionnels auront la possibilité d'acheter un ticket métro-train-RER au tarif unique de 2,50 €, peu importe les zones empruntées (hors aéroports), ou un ticket bus-tram au tarif unique de 2 € quelle que soit la destination (hors aéroports).



Depuis le 1^{er} janvier 2025, en tant que voyageur empruntant les transports en commun de manière occasionnelle et ne disposant donc pas d'un forfait Navigo, vous pourrez acheter 2 types de tickets à un tarif unique :

- des tickets métro-train-RER à 2,50 €, valables sur toutes les lignes du réseau ferré (hors Orlyval, les stations Aéroport desservies par le RER B et la station Aéroport d'Orly de la ligne 14 métro), en remplacement de tickets dont le prix est compris entre 2,15 € et 5 € selon votre point de départ et d'arrivée ;
- des tickets bus-tram à 2 €, valables sur toutes les lignes de tramway, bus (hors Roissybus), cars, Noctilien, bus longue distance et transports à la demande, en remplacement des tickets à 2,15 €.

Ces 2 titres de transport permettent respectivement :

- des correspondances métro-train-RER pendant au maximum 2h à partir de la première validation ;
- des correspondances bus-tram pendant au maximum 1h30 à partir de la première validation (vous ne pouvez pas effectuer un aller-retour en bus ou en tram avec le même ticket même si vous respectez le délai d'1h30, et par ailleurs vous devez utiliser un deuxième ticket bus-tram lorsque votre trajet n'est pas continu et interrompu par une autre activité).

Si, lors de votre trajet, vous empruntez par exemple un RER et un bus, vous devrez acheter un ticket métro-train-RER ainsi qu'un ticket bus-tram.

Les tickets achetés avant le 1^{er} janvier 2025 resteront valables jusqu'au 31 décembre 2025 et pourront être utilisés selon la réglementation précédente.

Pour en savoir plus : Source [Service-Public](https://service-public.fr)



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Domiserve
PAR LA BANQUE POSTALE

GRÂCE AU CESU, LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR VOUS AIDE À FINANCER LA GARDE DE VOS ENFANTS !



EN 2025, BÉNÉFICIEZ DE CESU DOMISERVE !

- Jusqu'à **350 €** par **enfant de moins de 12 ans** si vous êtes en **situation de monoparentalité**.
- Jusqu'à **200 €** par **enfant de 6 à moins de 12 ans** si vous êtes **en couple**.

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT VOS CESU 2025 :



- 1 Connectez-vous au site Internet :
<https://www.domiserve.com/cesu-mi>
- 2 Téléchargez le formulaire de demande
correspondant à votre situation
- 3 Remplissez le formulaire de demande et
joignez les justificatifs demandés
- 4 Envoyez votre dossier à l'adresse :
DOMISERVE
Service BO CESU
Ministère de l'intérieur
106, avenue Marx Dormoy
92120 MONTRouGE

Pour en savoir plus :

Site Intranet de l'action sociale : <https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/petite-enfance>

Du côté de la FJM...

FONDATION
JEANMOULIN

Résidence Le Néouvielle Saint-Lary, hiver 2024/2025

Située en plein cœur du village de Saint-Lary dans les Pyrénées, notre résidence, labellisée « Famille Plus », bénéficie de l'atmosphère à la fois authentique et festive de la station. Directement reliée aux pistes de ski par deux remontées mécaniques, sa rue principale s'anime au retour des pistes, proposant de nombreux commerces et services.

Dates d'ouverture : 21 décembre 2024 au 23 mars 2025.

Tél. : **05 62 39 43 88** - Mél. leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr

Plus d'information : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/le-neouvielle/>



Résidence Les Ecureuils Font-Romeu, hiver 2024/2025

Située en plein cœur de la forêt, à 1 800 m d'altitude, entourée des pics les plus emblématiques des Pyrénées-Orientales, elle vous offrira une vue exceptionnelle sur tout le plateau Cerdan. Avec ses 325 jours de soleil par an, son enneigement généreux, Font-Romeu est une destination idéale pour vos vacances d'hiver.

Dates d'ouverture : 21 décembre 2024 au 16 mars 2025.

Tél. : **04 68 30 16 01** - Mél. leseecureuils@fondationjeanmoulin.fr

Plus d'information : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/les-ecureuils/>



Complétude

Le 2^e trimestre est difficile ? Pas de panique ! Avec le stage d'hiver, votre enfant révise les cours, comble ses lacunes et renforce ses bases. En quelques jours, il reprend confiance et booste ses résultats pour bien finir l'année. Les séances incluent deux heures par matière chaque jour, dans de petits groupes d'environ cinq élèves, avec des supports pédagogiques parfaitement adaptés (-15 % minimum).

Plus d'information : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50950_360827_complétude



Odalys

Cet été, partez 2 semaines pour le prix d'1 ! À la montagne, à la campagne ou à la mer, trouvez votre bonheur parmi une large sélection de résidences et créez deux fois plus de souvenirs !

Plus d'information : https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360154_odalys

Du côté de l'ANAS...

Vous êtes à la recherche d'un lieu de vacances pour vos prochains congés ?

L'Association nationale d'action sociale (ANAS) ouvre ses villages vacances à tous les personnels du ministère de l'Intérieur, agents actifs ou retraités.

Venez profiter, à des tarifs doux voire dégressif, des régions de France où leurs villages vacances sont implantés.

Leurs destinations vous permettront de vous ressourcer, de profiter du climat et des paysages.

Nos équipes vous attendent, dans une ambiance familiale et conviviale, alors n'attendez plus !

L'ANAS pense aussi aux enfants du personnel du ministère de l'Intérieur, deux colonies de vacances d'été et une colonie d'hiver sont à découvrir sur leur catalogue.

Renseignements : reservation@anas.asso.fr

Catalogue et tarifs 2025 en ligne sur : www.anas.asso.fr

Facebook : [ANAS du ministère de l'Intérieur](https://www.facebook.com/ANASduministere/)





COLONIES ANAS RIVESALTES

VACANCES D'ÉTÉ 2025

3 SÉJOURS DE 15 JOURS

À PARTIR DE

299€*

POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS

Tarif séjour, hors subvention, hors transport : 795€

* prix séjour enfant + 13 ans, bénéficiaires des subventions interministérielles, avec un quotient familial inférieur à 1609€



PAIEMENT EN 3X

DU 7 JUILLET AU 21 JUILLET
DU 25 JUILLET AU 8 AOÛT
DU 13 AOÛT AU 27 AOÛT

Tarifs dégressif

SITUÉ DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES, LE CENTRE DE RIVESALTES ALLIE LE CHARME DE LA CAMPAGNE ENTRE MER ET MONTAGNE. NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS PEUT ACCUEILLIR JUSQU'À 70 ENFANTS PAR SESSION. NOS SÉJOURS PROPOSENT UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE, BORD DE MER ET MONTAGNE.

Découvertes pleine nature et bord de mer: baignades à Ste Marie la Mer, au Barcarès, au Lac de Villeneuve de la Raho. Activités sportives: canoë, rafting, canyoning, hydrospeed, paddle, bouée tractée, karting, équitation, accrobranche, laser-game, vtt, randonnée bivouac ... Activités socio-éducatives: décorations de soirées à thème (Les Pays, les Régions de France), soirée Catalane. Activités créatives: bracelets brésiliens, cartes postales en sable, cadres photos, projet d'activité environnemental (tri sélectif, amélioration du cadre de vie par le fleurissement de la colonie...). Spectacles enfants/animateurs. Activités socioculturelles: Fête de Port-Vendres le 14 juillet. Visite du marché traditionnel de nuit au Barcarès. Fête de village « du muscat et de l'abricot » de Rivesaltes. Fête du « Babau » de Rivesaltes (légende médiévale et spectacle pyrotechnique). Sortie au parc Aqualano...

REJOIGNEZ-NOUS SUR NOS COLONIES ANAS
POUR DES VACANCES INOUBLIABLES !

TÉLÉPHONE : 02.21.08.02.98 CONTACT : ANASCOLONIES@ANAS.ASSO.FR



COLONIES ANAS TREVENEUC

VACANCES D'ÉTÉ 2025

3 SÉJOURS DE 15 JOURS

POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS

À PARTIR DE
299€*

Tarif séjour, hors subvention, hors transport : 795€

* prix séjour enfant + 13 ans, bénéficiaires des subventions interministérielles, avec un quotient familial inférieur à 1609€



PAIEMENT EN 3X

DU 17 JUILLET AU 31 JUILLET
DU 8 AOÛT AU 22 AOÛT

Tarifs dégressif

SITUÉ DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR, LE CENTRE DE TREVENEUC PERMET LA DÉCOUVERTE DU MILIEU LITTORAL ET DU MONDE MARIN. NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS PEUT ACCUEILLIR JUSQU'À 70 ENFANTS PAR SESSION. NOS SÉJOURS PROPOSENT UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ACTIVITÉS À DOMINANTE NAUTIQUE : PARTEZ « À L'ASSAUT DE LA GRANDE BLEUE »

Découvertes pleine nature et bord de mer : beach-volley, badminton, grands jeux de plages et baignades, courses d'orientation ... Activités sportives: kayak, paddle xl, catamaran, voilier, baptême de plongée, randonnées pédestres ... Activités socio-éducatives: décorations de soirées à thème, jeux défis scientifiques (physique, chimie, astronomie) ... Activités créatives : slime, paper-toys, moulins, éoliennes, sous-marins ludion, herbier, cerf-volant... Spectacles, soirée karaoké, grands jeux pirates, veillées contes et imaginaire. Activités socioculturelles: pêche à pied, découverte de la faune et flore de l'estran, randonnées touristiques (île de Bréhat, Perros-Guirec, côte de granit rose), fest-noz ...

REJOIGNEZ-NOUS SUR NOS COLONIES ANAS
POUR DES VACANCES INOUBLIABLES !

TÉLÉPHONE : **02.21.08.02.98** CONTACT : **ANASCOLONIES@ANAS.ASSO.FR**

Les offres de séjour 2025 au Windsor (Alpes-Martimes) et au Bellevue (Puy-de-Dôme)

L'ADOSOM est une association Loi de 1901, à but non lucratif, qui met à disposition de ses adhérents, fonctionnaires, assimilés et élus des 3 fonctions publiques et de leurs établissements publics, ainsi qu'à ses partenaires, une résidence sur Cannes.

Vous pouvez réserver que si vous êtes à jour de votre cotisation 2025 à l'ADOSOM.

Qui peut adhérer ?

« Offres 2025 » et « Tarifs 2025 » du Windsor

« Offres 2025 » et « Tarifs 2025 » du Bellevue

Pour en savoir plus : www.adosom.fr - Contact : 04 92 18 82 13 ou reservation@adosom.fr



AGENDA

> Lundi 10 mars 2025 > Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025



A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le film documentaire « Woman », événement mondial qui donne la parole à 2 000 femmes à travers 50 pays différents, sera projeté dans la salle Event (espace événementiel à l'entrée de la restauration) du bâtiment Lumière de 12h15 à 14h00. Ce documentaire abordera des thèmes aussi variés que la maternité, l'éducation, le mariage et l'indépendance financière.

Un message vous sera envoyé dès l'ouverture des inscriptions (20 places seront disponibles).

Des marque-pages seront distribués pour mettre en avant quelques grandes dates de l'évolution des droits des femmes en France.

> Jeudi 13 mars 2025 > Journée nationale de l'audition

28^e édition de la Journée nationale de l'audition (JNA) vise à sensibiliser, prévenir, et protéger l'audition pour tous. Cette année, un accent particulier sur les risques auditifs liés au gaming, pour encourager de bonnes pratiques et protéger un sens précieux.

Pour en savoir plus : <https://www.journee-audition.org/>



> Vendredi 14 mars 2025 > 25^e Journée du Sommeil organisée par l'INSV

Associée à la World Sleep Day, cette journée est un moment unique de communication et de mobilisation des pouvoirs publics, du corps médical et des associations pour véhiculer les messages de prévention autour du sommeil et ses troubles.

Pour en savoir plus : <https://institut-sommeil-vigilance.org/programme-journee-du-sommeil/>



> Lundi 17 mars 2025 > Formation spécialisée du comité social d'administration ministériel (FS CSA ministériel)

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e.

> Vendredi 21 mars 2025 > Formation spécialisée du comité social d'administration centrale (FS CSA DDI)

Salle des Commissions à 9 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e.

> Mercredi 26 mars 2025 > Comité de suivi Risques psychosociaux (RPS)

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e.

> Mercredi 26 et jeudi 27 mars 2025

> Séminaire des Vice-présidents de CLAS

Les vice-présidents de commission locale d'action sociale (VP CLAS) se réuniront en séminaire les mercredi 26 et jeudi 27 mars sur le site de Lumière. Organisé conjointement par la DRH/SDASAP, la DRHFS/SDPASP et les membres de la commission nationale d'action sociale (CNAS), ce rendez-vous annuel permet aux VP de s'informer sur les sujets indispensables à l'exercice de leurs missions, mais aussi de partager leur expérience et leurs connaissances avec leurs homologues de départements dans le cadre d'ateliers thématiques.

> Vendredi 28 mars 2025 > Assemblée plénière CLASAC

Salle des Commissions à 10 h 00 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12^e.

Mars Bleu 2025 > le mois du cancer colorectal

Le cancer colorectal figure parmi les plus répandus en France et touche autant les hommes que les femmes. Il concerne chaque année plus de 47 000 personnes, soit près de 130 cas diagnostiqués par jour. Grâce au dépistage et au suivi régulier des personnes présentant des risques personnels ou familiaux, c'est un cancer évitable. Détectées à temps, les lésions précancéreuses sont retirées avant qu'elles ne se transforment en cancer.

Pour en savoir plus : <https://www.ligue-cancer.net/mars-bleu>





DÉPARTS/ARRIVÉES

> Arrivée à la SDASAP/DRH



Charles Le More, a pris ses fonctions en qualité de chef de la mission du pilotage et du suivi des opérateurs d'action sociale du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) en remplacement de Sébastien Plouchard.

> Arrivée à la SDPASP/DRHFS

Catherine Bossaert, a pris ses fonctions en qualité de cheffe de la mission accompagnement des blessés (MAB)/BAP/SDPASP.

Nutrition : manger de saison chaque mois !

Au-delà de leur impact écologique moindre (réduction des transports et des équipements nécessaires à leur conservation), la consommation des fruits et légumes de saison, c'est aussi de meilleurs apports nutritionnels, sans oublier le goût !

Pour en savoir plus :
Site Santé publique France :
www.mangerbouger.fr

